

FLEXOL SIZAM BASTAREAUD
2 rue Saint Etienne
45000 ORLEANS

ATTESTATION DU CONTROLEUR TECHNIQUE

Etablissant qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage de la construction son avis sur la prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques et paracycloniques

A joindre à la demande de permis de construire en application du b de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

Je soussigné : Gilbert Olivier NOUEL.....
agissant au nom de la société :APAVE PARISIENNE SAS
contrôleur technique au sens de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du : 29/10/2009

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante : **Parc solaire de la coulée 97118 Saint François**

a confié à la société de contrôle :APAVE PARISIENNE SAS.....
une mission parasismique, par convention de contrôle technique n° :21 870 GUA 27457 00 M

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques, par le document référencé 21 870 GUA 27457 00 M /1 sur la base des documents du projet établis en phase de dépôt du permis de construire, et dont la liste est annexée à la présente attestation (ci-dessous).

Date : 14/09/2021.....
.....

Le Chargé d'Affaire
Signature :



Liste des documents examinés :

Plans masse dossier PC2 architecte Georges NOWATZKI